

MERCREDI 09 MAI 2018

LU POUR VOUS

SUITE A L'INTERVENTION DE L'UNSA POLICE AUPRES DU JOURNAL LE POINT, CET ARTICLE INITIALEMENT PUBLIE LE 30/04/2018 VIENT D'ÊTRE MODIFIÉ ET REPUBLIÉ LE 09/05/2018.

LA POSITION DE L'UNSA POLICE SUR LE SUJET DES ENTRAÎNEMENTS A ÉTÉ ECLAIRCIE DANS LA REECRITURE ; L'UNSA POLICE N'A JAMAIS DEMANDÉ D'ENTRAÎNEMENTS EN CONDITIONS EXTREMES. AU CONTRAIRE, LA SECURITE DOIT ÊTRE OPTIMALE POUR CES STAGES ET C'EST CE QUE NOUS AVIONS ÉCRIT SUR LE COMTE-RENDU D'AUDIENCE DU 15/12/2017.

Le Point

Actualité Société

Plongeuse de la police morte lors d'un exercice à Paris : ce que l'on sait

Le corps d'Amandine Giraud, disparue le 5 janvier au cours d'un entraînement dans des conditions difficiles, a été retrouvé dimanche dans la Seine.

PAR AZIZ ZEMOURI

[Modifié le 09/05/2018 à 12:29 - Publié le 30/04/2018 à 11:23 | Le Point.fr](#)



Amandine Giraud a disparu le 5 janvier, lors d'un exercice de la brigade fluviale près de Notre-Dame.

Ce sont des agents de la protection civile en maraude le long des quais de Seine à Paris qui ont aperçu un corps flottant dans la Seine entre le pont du Carrousel et le pont des Arts. Celui-ci a été rapidement identifié grâce aux restes de sa tenue avec l'écusson de la fluviale. Le corps a été découvert non loin du bras de la Monnaie, qui longe le sud de l'île de la Cité, un passage étroit animé d'un fort courant où la jeune gardienne de la paix de la brigade fluviale, Amandine Giraud, 27 ans, avait disparu le 5 janvier au cours d'un entraînement dans des conditions climatiques difficiles.

Les exercices sont réalisés à la demande des plongeurs eux-mêmes et de leurs représentants syndicaux. Le 15 décembre 2017, lors d'une audience auprès de la commandante qui dirige la fluviale, l'Unsa police avait fait référence aux difficultés rencontrées par les plongeurs lors du sommet sur le climat du 12 décembre 2017 où ils avaient dû faire face à un débit de la Seine à 500m³/s. Le syndicat réclamait par conséquent la tenue de stage de plongée dans des conditions de sécurité optimale « pour parfaire la technicité des plongeurs et maintenir leurs compétences ». En effet, trois jours plus tôt, lors du sommet mondial sur le climat, les policiers-plongeurs de la fluviale avaient eu les pires difficultés à inspecter les coques des bateaux de La Seine musicale, l'écrin culturel inauguré en avril sur l'île Seguin (Hauts-de-Seine) où Emmanuel Macron et ses invités s'étaient installés pour leurs allocutions. L'Unsa résume ainsi son entrevue avec la hiérarchie de la fluviale : « Nous avons précisé l'intérêt d'effectuer des entraînements de plongée réguliers tant le travail subaquatique demandé lors de cette journée a été difficile pour nos plongeurs. Les conditions de plongée du jour ont été périlleuses avec un fort courant évalué à 500 m³/s dans le bief parisien. »

Trois enquêtes

Amandine Giraud a disparu le 5 janvier après avoir plongé dans un fleuve au débit de 900 m³/s. La jeune femme, originaire de Nice, faisait de la plongée sous-marine depuis son adolescence. Celle qui avait échoué aux tests de plongée en fleuve une première fois avant de réussir à la seconde tentative avait rejoint la fluviale en 2016.

Le matin de sa disparition, Amandine Giraud avait déjà effectué un premier entraînement à la nage. Alors que la deuxième équipe de la fluviale, équipe dont elle ne faisait pas partie, s'apprêtait à plonger, la jeune femme a proposé de s'intégrer à cette session.

Les parents d'Amandine ont été reçus par la hiérarchie de la brigade fluviale juste après sa disparition. « Rien ne leur a été caché, contrairement à ce qu'on a pu lire », précise une source au sein du cabinet du préfet de police. « En revanche, il ne leur a été communiqué aucun élément de l'enquête judiciaire. Et pour cause, nous n'y avons pas accès. » Trois enquêtes sont actuellement menées sur ce tragique accident : judiciaire, administrative et une dernière du CHSCT, réalisée entre autres par les représentants du personnel.

Gilet de sauvetage

À ce stade, de nombreuses questions restent en suspens. Il semble cependant que le protocole des entraînements ait été respecté. L'encadrement par un moniteur, un gradé, un plongeur (ex-nageur de combat) et un autre, certes moins aguerris, respecte les normes habituelles.

Quand Amandine est en difficulté ce 5 janvier en fin de matinée, le moniteur prend la décision en deux secondes de lâcher la commande qui la relie au bateau. Le protocole prévoit qu'en cas de difficulté le plongeur gonfle son gilet de sauvetage pour flotter en surface, afin d'être récupéré par la suite. Ce 5 janvier, Amandine n'a apparemment pas gonflé son gilet. Pour quelles raisons ? En a-t-elle été empêchée par le fort débit ?

Les parents d'Amandine Giraud se sont constitués partie civile et ont confié à maître Éric Dupont-Moretti la défense de leurs intérêts.